

AFFLIGEANT

Le CTL du 4 octobre était très largement consacré aux fermetures de trésoreries et de différents services de fiscalité. En ouverture de séance, les élus FO DGFIP VIENNE ont demandé aux membres du CTL d'avoir une pensée collective pour notre collègue de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais, Morgan Pittoni.

Les élus FORCE OUVRIERE ont ensuite fait lecture d'une déclaration liminaire que nous vous invitons à parcourir, soit sur notre site (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/086>), soit au format papier, au gré des distributions dans les services.

Après l'approbation des procès-verbaux des précédents CTL, nous sommes entrés dans le dur.

Le rattachement de l'association foncière de Champigny-Le Sec-Le Rochereau à la trésorerie de Vouillé : cet organisme est actuellement géré par la trésorerie de Mirebeau et, en cas de fermeture de cette dernière, il préfère migrer vers la trésorerie de Vouillé plutôt que vers celle de Neuville, pour rejoindre la commune nouvelle de Champigny-Le Rochereau.
Vote FO : ABSTENTION.

Les propositions de fermeture des trésoreries de Mirebeau, Lusignan, Couhé et l'Isle-Jourdain ont été traitées de façon groupée. Les éléments contenus dans notre déclaration liminaire ont servi de base de discussion. Nous avons eu droit, en guise de réponse, à un ramassis d'inepties sur les trésoreries, contre lesquelles le Directeur a sonné une véritable charge, confirmant ainsi sa profonde aversion pour les métiers de la comptabilité publique et notamment celui de trésorier :

- selon lui, il n'y a plus d'échanges « physiques » entre les secrétaires de mairie et les comptables, tout se passant par flux informatiques et par téléphone. Donc, on peut fermer des guichets sans dégrader les relations.
- le Directeur estime que, le plus important, c'est le conseil budgétaire et fiscal aux collectivités, qui peut être réalisé ailleurs qu'en trésorerie (en Direction). De plus, ce travail conduit régulièrement le comptable à se déplacer dans les collectivités. Donc, on peut fermer des trésoreries sans dégrader le service rendu (et envoyer des VRP faire le boulot à la place du comptable).
- d'après lui, les usagers sont reçus systématiquement debout au guichet sans respect de la confidentialité. L'offre de réception sur rendez-vous permettra de les recevoir dans de meilleures conditions (à condition qu'ils trouvent un guichet près de chez eux, mais c'est un autre sujet).
- pour le Directeur, les agents qui travaillent en trésorerie mais qui ne reçoivent pas les usagers au guichet sont « *non visibles* » (les intéressés apprécieront la formule). On peut donc les localiser ailleurs (en Direction, ou dans un autre poste comptable).
- de plus, il n'aime pas les petites structures, dans lesquelles les agents sont, selon ses termes « *condamnés à la polyvalence* ». A FO, nous pensons, au contraire, que la polyvalence est un facteur d'enrichissement professionnel. Jadis, la DGCP en faisait d'ailleurs la promotion. La DGFIP préfère développer la spécialisation, dans des gros postes ou des grands centres, où les agents feront toujours la même chose, au risque de perdre définitivement le sens de leur métier.
- il fixe le fameux « seuil critique » à trois agents (en plus du comptable). En dessous, tout doit fermer. Le hic, c'est qu'il s'empresse de ne pas en tenir compte en envisageant de fermer la trésorerie de Biard, qui se situe largement au-dessus du seuil.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, le travail en trésorerie est, par nature, un travail de proximité avec les élus locaux, leurs services et les usagers, qui permet une excellente connaissance du contexte local. En remettant en cause ce principe d'organisation, la Direction ne fait pas que fermer des structures, elle massacre un métier en supprimant sa raison d'être.

Par ailleurs, la Direction n'a pas l'intention de renforcer les trésoreries « absorbantes » qui devront donc faire face à une augmentation de leur charge de travail sans renforcement de leur effectif. Il ne s'agit donc pas d'une restructuration, mais bien d'une démolition du réseau.

Vote FO : CONTRE (vote CONTRE unanime des élus du personnel pour les quatre fermetures de trésoreries proposées).

La fermeture du SIE de Loudun et le rattachement de sa zone de compétence au SIE de Châtellerault s'inscrit dans la « départementalisation » de certains métiers de la fiscalité. La Direction a confirmé sa volonté de créer un SIE départemental à Poitiers mais sans en préciser la date. Elle écarte l'idée de conserver deux implantations de SIE sur l'axe Poitiers-Châtellerault, une zone qui concentre pourtant une grande partie des entreprises de la Vienne.

Vote FO : CONTRE (vote CONTRE unanime des élus du personnel pour les quatre fermetures de trésoreries proposées).

La création du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers), basé à Poitiers sur le site de Slovénie, n'a pas non plus convaincu les élus FORCE OUVRIERE. Enième restructuration des services de fiscalité, cette départementalisation de la mission foncière s'inscrit dans les sombres projets de la DGFIP visant à concentrer un maximum de services en un point unique, en l'occurrence, à Poitiers. Dans la Vienne, elle s'accompagne du maintien de l'antenne du Pôle Topographique de Châtellerault, un agent du pôle résidant sur sa zone d'intervention. C'est une bonne chose, mais lorsque nous avons demandé si une telle solution pouvait être envisagée pour les trésoreries (maintien d'une trésorerie lorsque les agents habitent à proximité), nous avons obtenu une réponse négative. A titre d'exemple, les collègues de la trésorerie de

Lenclôître, dont la fermeture est envisagée pour le 1^{er} janvier 2019, qui habitent tous près de leur lieu de travail, aimeraient pourtant bien bénéficier d'une telle mesure de mansuétude.

Vote FO : CONTRE (vote CONTRE unanime des élus du personnel pour les quatre fermetures de trésoreries proposées).

La suppression de la trésorerie de Biard et le transfert de son activité sur la trésorerie de Poitiers Mucunicipale est un monument d'aberration. Il faut une sacrée dose de je-m'en-foutisme vis-à-vis des métiers de la comptabilité publique pour envisager une opération d'une telle absurdité.

Au départ, le projet vise à utiliser le bâtiment domanial de la rue Saint Louis en y transférant trois trésoreries : la Paierie Départementale (qui s'y trouve déjà depuis le mois de juin dernier), la TPM et la trésorerie de Biard. Difficile de reprocher à la Direction de vouloir éviter de payer deux loyers alors qu'elle dispose d'un bâtiment prêt à l'emploi.

Mais un projet plus maléfique a germé dans la cervelle de nos cadres dirigeants : profiter du déménagement pour fusionner la TPM et Biard. « *Le regroupement...amène naturellement une réflexion sur la fusion* » peut-on lire dans le document préparatoire du CTL. Il y a de quoi s'étrangler. Depuis quand est-il « naturel » de fusionner des structures comptables au prétexte qu'elles partagent le même bâtiment ? Si c'est tellement « naturel », alors il faut englober la Paierie Départementale et constituer la « Trésorerie de Saint Louis ». Idem rue de Slovénie : il serait tout aussi « naturel » de fusionner SIP, SIE, SPF et PRS au sein d'un même service comptable, puisqu'ils partagent le même bâtiment.

En outre, qu'y a-t-il de moins naturel que de fusionner entre elles deux trésoreries aussi différentes ? La TPM est un gros poste, qui gère un portefeuille d'organismes totalement hétérogènes (une grande ville, des EHPAD, des écoles de commerces, un syndicat d'eau départemental, un aéroport,...). On lui rajouterait des collectivités locales de petite taille, qui n'ont pas les mêmes besoins que Poitiers et qui ne se gèrent pas de la même façon. Cerise sur le gâteau, la TPM récupérerait le secteur des Amendes, qui a autant sa place dans une trésorerie municipale qu'un contrôleur fiscal dans un congrès du MEDEF.

Rappelons que les Amendes ont été transférées à Biard, en provenance de la trésorerie de Poitiers Impôts, lorsque celle-ci a fusionné avec le SIP de Poitiers et que Biard a perdu son secteur Impôts. Ce transfert a permis de conserver à Biard son caractère mixte et son classement dans la hiérarchie des postes comptables.

Rien à voir avec la TPM, poste spécialisé sur le secteur local depuis des décennies, qui deviendrait mixte avec les Amendes. Joyeuse idée que de transférer un secteur aussi conflictuel que les Amendes au guichet d'un poste comptable inaccessible en voiture, obligeant les usagers à payer un parking en plus de leur amende. Succès d'estime et tensions garantis au guichet.

D'autant plus que nous soupçonnons le Directeur d'avoir toujours dans la tête la fermeture de la caisse de la rue Riffault et la création d'une caisse unique dans le centre-ville de Poitiers, où ça ?...à la TPM bien sûr !

Vote FO : CONTRE (vote CONTRE unanime des élus du personnel pour les quatre fermetures de trésoreries proposées).

La réforme territoriale des commissions départementales des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires est issue de la loi de finances rectificative pour 2016. La DDFIP de la Vienne traitera désormais toutes les demandes réalisées dans le ressort du tribunal administratif de Poitiers.

Ce point était présenté pour information et ne donnait pas lieu à un vote.

En question diverse, il a notamment été question des apprentis. Peut-on accepter des apprentis dans les métiers du contrôle fiscal (c'est le cas dans la Vienne), sans porter atteinte au secret professionnel qui entoure ce type de missions ? Pour la Direction, la réponse est positive et elle n'y voit aucun problème, balayant d'un revers de la main les objections des collègues du PCE et de la BDV. L'apprenti est soumis au secret professionnel, c'est mentionné dans son contrat, donc circulez, y'a rien à voir ! C'est au chef de service qui accueille l'apprenti de se débrouiller !

La légèreté avec laquelle la Direction traite cette question et joue avec les trésoreries en dit long sur son niveau d'indifférence pour les règles et les usages entourant nos métiers, qu'ils soient de la comptabilité publique ou de la fiscalité. Nous pensions travailler dans la même maison qu'eux, mais nous avons tort : les cadres supérieurs du cinquième étage de la rue Riffault n'ont plus rien de commun avec les agents qu'ils sont censés représenter.

A FO DGFIP VIENNE, nous avons quelques années de mandat d'élus du personnel derrière nous. Pourtant, nous n'avons jamais ressenti un tel malaise face à une Direction qui semble prête à tout pour justifier la mise en œuvre du plan social de la Direction Générale (« *Les lignes directrices* »), dont le Directeur local s'est dit être le porteur. « *Le mot pérennité doit être rayé de notre dictionnaire !* » a déclaré le Directeur lors de ce CTL, validant ainsi la précarisation de nos services, menant, à terme, à leur disparition.

Le pire, c'est qu'à aucun moment, nous n'avons eu le sentiment que cette perspective lui déplaisait.

Les élus FORCE OUVRIERE¹

¹ N'hésitez à consulter notre site: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/086>